



Mondercange, le 1<sup>er</sup> mars 2022

Au Collège Échevinal de la  
Commune de Mondercange

**Concerne:** intervention pour la séance du conseil communal du 4 mars 2022

Monsieur le Bourgmestre,  
Messieurs les Échevins,

Dans le cadre du règlement d'ordre intérieur du Conseil Communal, nous vous prions de bien vouloir mettre à l'ordre du jour de la séance du 4 mars 2022 l'intervention suivante :

Le 18 novembre 2021 a paru dans un quotidien un article de presse qui présentait en détail le projet de construction gigantesque en voie de réalisation à Wickrange. L'alinéa suivant qui en faisait partie a particulièrement retenu notre attention :

*„Auf einem Teil des Grundstücks soll ein Pflegeheim erbaut werden, dies in Zusammenarbeit als Syndikat von drei Gemeinden: Reckingen, Monnerich und Dippach. „Das Bedürfnis an Pflegezimmern ist groß.“ So sollen zwischen 100 und 120 Zimmer entstehen, die dann in Eigenregie durch die drei Gemeinden verwaltet werden. Etwa 80 Ar werden dafür dem Bauherrn abgekauft, es wird nur auf einen Termin beim Notar gewartet.“*

En ajoutant foi à ce qui y est relaté, même dans une moindre mesure, et en tenant compte de l'importance du rôle que Mondercange devra assumer en tant que partenaire le plus important selon l'ordre de grandeur démographique, plusieurs questions se posent auxquelles nous prions le Collège des Bourgmestre et Échevins de bien vouloir répondre :

- le Collège des Bourgmestre et Échevins, peut-il affirmer qu'il a engagé des pourparlers avec les communes de Reckange/Mess et Dippach afin de fonder un syndicat intercommunal ayant pour objet de construire et d'exploiter une maison de soins à Wickrange ?
- est-il vrai que le projet est déjà avancé à tel point qu'il faut un rendez-vous auprès d'un notaire pour régler l'acquisition du terrain ?
- si tel est le cas, pourquoi est-ce que le Conseil Communal n'a reçu aucune information à ce sujet ? Est-ce que le budget communal sera doté des moyens financiers nécessaires pour faire face aux dépenses ? Quelles seront les données clés du financement ?
- est-ce que le Collège des Bourgmestre et Échevins n'a pas étudié la possibilité de construire une maison de soins pour les besoins propres de la commune, par exemple en agrandissant la structure pour personnes âgées « A Bosselesch », sachant que les terrains avoisinants sont propriété de la commune ?

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, nos meilleures salutations.

Les Conseillers du Parti Socialiste,  
Danielle BASTIAN ép. JUCHEM  
Dany HARDT  
René PIZZAFERRI  
Christine SCHWEICH  
John VAN RIJSWIJCK